

CODE
GÉNÉRAL DE LA
FONCTION
PUBLIQUE

Unie, Dynamique,
tournée vers l'avenir !



Hier garants de l'intérêt général, aujourd'hui nos statuts sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité. Voilà comment se traduit le démantèlement progressif du service public de la Justice. Nous voulons une administration pénitentiaire qui repose sur des agents titulaires, formés et reconnus, et non sur des emplois précaires jetables. Le respect de notre statut est le seul rempart contre l'arbitraire.

Que souhaite l'UFAP UNSa Justice pour nos Statuts ?

L'UFAP UNSa Justice exige :

La fin de la précarité : un plan national de **résorption immédiate des emplois précaires** par leur titularisation systématique.

Le maintien des catégories : refus catégorique de la **suppression des catégories A, B et C** au profit de vagues « filières métiers ».

La transparence des carrières : des **critères d'avancement objectifs**, transparents et la fin définitive du profilage des postes.

Une retraite digne à 52 ans : le maintien de l'âge de départ à **52 ans** pour les « cadres actifs » et **62 ans** pour les sédentaires.

La sanctuarisation des pensions : le maintien du calcul des droits à pension **sur les 6 derniers mois de traitement**.

Le paiement immédiat des retraites : **versement automatique** de la retraite additionnelle et complémentaire dès le jour de la liquidation.

Le respect du dialogue social : **une concertation réelle** et l'application stricte de tous les protocoles signés.

Tout ce que tu veux savoir,
c'est juste là !



ÉLECTIONS
Professionnelles

Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



L'action utile !